



1. EDITORIAL

L'année 2020 aura été une année singulière, au regard du départ de Madame CLERC, la prise de fonction de Madame QUERU au poste de directrice du CEF, l'inspection du Ministère de la Justice, mais aussi compte tenu de la crise sanitaire qui a secoué le monde.

En effet, cela a rappelé toute la fragilité de la vie si d'aucuns avaient pu l'oublier mais surtout l'absolue nécessité de l'existence des corps de métiers représentés au Centre Educatif Fermé.

Montrant à cet endroit, tout l'intérêt et l'urgence de continuer à travailler ensemble, toujours et encore, et ce dans l'intérêt des mineurs placés au CEF.

Pour autant, cette période nous aura également rappelé que les adolescents confiés à l'établissement doivent continuer d'être accompagnés, soutenus, valorisés et ce malgré le contexte anxigène qui fut le nôtre durant près d'une année.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Les Centres Educatifs Fermés sont au terme de la définition juridique des « *Etablissements publics ou des établissements privés habilités dans des conditions prévues par décret, dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet des mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.*

La violation des obligations auxquelles le mineur est astreint en vertu des mesures qui ont entraîné son placement dans le centre peut entraîner, selon le cas, le placement en détention provisoire ou l'emprisonnement du mineur. »

Encadrée par une OPP de 6 mois renouvelable une fois de façon exceptionnelle et motivée (dans le cadre d'un contrôle judiciaire) et par une ordonnance séparée qui fixe les obligations, la mesure présente un caractère restrictif des libertés au sens juridique du terme.

Dans le respect des objectifs fixés dans le cahier des charges auquel est soumis l'organisation et les finalités de l'accompagnement en Centre Educatif Fermé, enraciné dans l'ordonnance du 2 février 1945 et inscrit par ailleurs dans le projet associatif, le placement :

- Constitue une alternative à l'incarcération,
- S'adresse à des mineurs multirécidivistes ou multi-réitérant, primo-délinquants auteurs d'actes délictuels susceptibles d'entraîner une peine de prison > à 3 ans et faisant l'objet d'un Contrôle Judiciaire, d'un Sursis Mise à l'épreuve ou encore d'un aménagement de peine.

Néanmoins, il s'agit avant tout de reconstruire une image de soi, d'apporter les éléments d'acceptation, de compréhension de la Loi pour en donner du sens, d'instruire et de proposer un savoir-faire au travers de la prise en charge qui se maille autour de dimensions collectives et individuelles et qui vise à :

- Prévenir la persistance et le renouvellement des comportements délictuels par le retrait provisoire du milieu social habituel,
- Renouer avec les valeurs et les règles de la société (dimension collective),
- Préparer l'insertion professionnelle en fonction des désirs de chacun, de son projet et de ses possibilités (dimension personnelle),
- Prendre conscience, au travers d'une prise en charge souple, adaptable, en adéquation entre contrainte et éducation, de sa responsabilité dans ses actes de délinquance mais aussi de ses possibilités de cheminer autrement, en tant que personne en devenir,
- Favoriser le travail de verbalisation des actes posés, des oppositions, des provocations,
- Influencer son devenir positivement en étant reconnu dans son évolution,
- Tisser ou retisser des liens familiaux, retrouver sa place dans la constellation familiale.

L'ACTIVITE

Activité	2017	2018	2019	2020
AGREMENT	12	12	12	12
JOURNEES PREVISIONNELLES	3723	3723	3723	3733
JOURNEES REALISEES	3654	3640	3525	3143
ECARTS	-71	-87	-210	- 590
(en %)	-2.22%	-5.32%	-5.32%	-15.80
EFFECTIF AU 31 DEC	9	10	11	12
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	98.09	97.66	94.38	84.20
NB DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	41	38	42	42

L'année 2020 n'a pas répondu aux objectifs requis par les financeurs, la pandémie ayant une grande part de responsabilité en termes d'activité, à laquelle s'ajoute des difficultés nouvelles rencontrées dans notre travail avec une minorité de magistrats mandants.

En effet, malgré le travail de concert avec la DTPJJ, nous n'avons pu obtenir certaines mainlevées de placement et ce, malgré plusieurs mois de concertation tripartite, ce qui a, indéniablement, mis à mal le dispositif.

De plus, nous avons aussi été confrontés à l'un ou l'autre magistrat ordonnant de maintenir une place et ce plusieurs mois pour un mineur incarcéré qui n'aura jamais réintégré l'établissement, empêchant dès lors un autre jeune de bénéficier d'une prise en charge.

Enfin, nous avons également validé l'arrivée de mineurs qui ne sont jamais venus, ce qui correspond à environ une vingtaine d'accueils.

MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

42 mineurs ont été accueillis au cours de l'année 2020 dont :
 11 présents au 1er janvier 2020,
 31 entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020,
 12 encore dans les effectifs au 31 décembre 2020.

Force est de constater que les placements de courtes durées sont majoritairement liés à des mineurs qui ne sont jamais arrivés ou qui ont posé des actes violents dans les premières semaines de placement, aboutissant à une révocation du contrôle judiciaire. Pour les 10 mineurs accueillis entre 30 et 90 jours, 5 jeunes sont actuellement présents au sein de l'établissement et investissent pour l'heure, le placement. En ce qui concerne les 5 autres adolescents, ils ne se sont pas saisis du placement et sont restés hermétiques au discours éducatif, refusant toute aide, éléments également constatés et partagés par les éducateurs fil rouge.

Qui plus est, pour deux d'entre eux, le placement en CEF était un premier placement et le cadre exigé et exigeant a indéniablement été l'une des explications de l'échec de l'accompagnement, illustrant par là-même les carences et de fait, les besoins de ces jeunes.

Concernant les 15 mineurs accompagnés entre 90 et 180 jours, 4 sont en cours de placement, 6 ont intégré un autre établissement et 2 sont retournés auprès de leur famille respective.

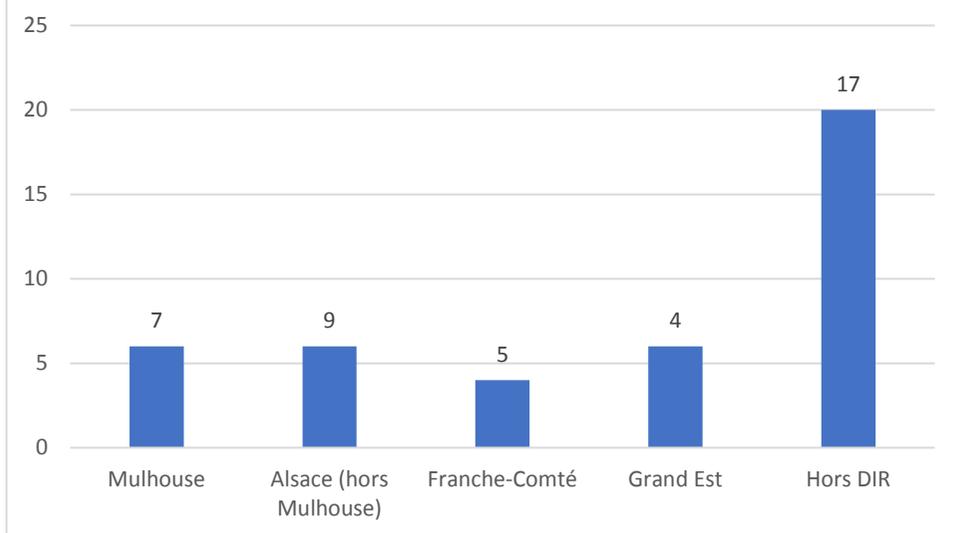
Pour les 5 mineurs placés entre 180 et 250 jours, 2 ont été incarcérés suite à de nouveaux faits délictuels et deux autres ont soit intégré un nouvel établissement soit pu retourner en famille et construire ou poursuivre un projet d'insertion.

En ce qui concerne les 3 mineurs placés au-delà de 250 jours, l'issue est positive et constructive dans la mesure où l'un des adolescents est encore présent au sein de l'établissement et investit le placement avec motivation.

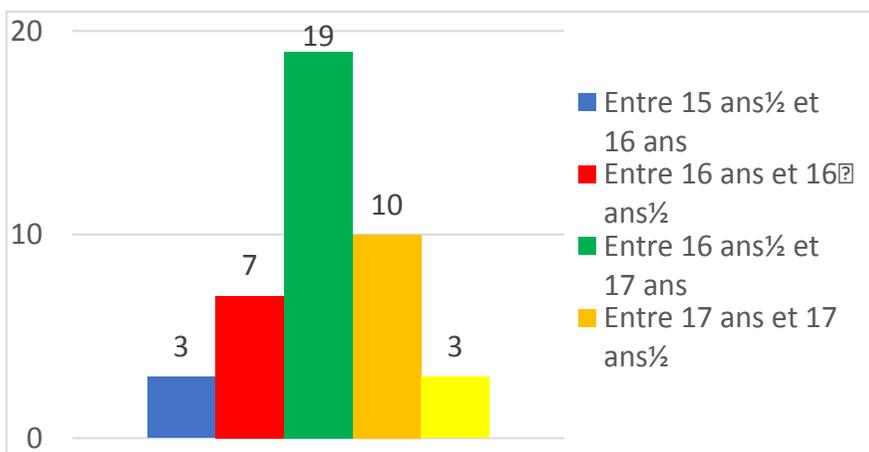
Le deuxième mineur est reparti en famille.

Nous avons également eu l'opportunité d'accompagner dans le cadre d'un accueil séquentiel le troisième mineur, favorisant ainsi un retour progressif au domicile maternel, avec la poursuite d'une scolarité à distance, et ce, avec implication et motivation.

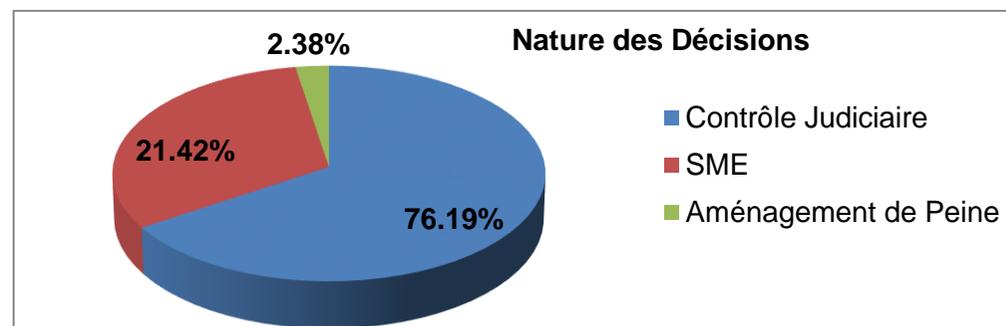
Origine géographique des jeunes admis en 2020



Age des jeunes



Nature des Décisions



	Procédure	Nombre	Total
C.J.	<i>Criminelle</i>	2	32
	<i>Correctionnelle</i>	30	
S.M.E.	<i>Criminelle</i>	1	9
	<i>Correctionnelle</i>	8	
Aménagement de peine	<i>Criminelle</i>	1	1
	<i>Correctionnelle</i>	0	

En ce qui concerne l'âge des mineurs confiés, nous avons accueilli 3 mineurs qui n'avaient pas encore 16 ans. Pour les autres tranches d'âge, nous constatons une certaine stabilité depuis plusieurs années, puisque la majorité des jeunes confiés ont entre 16 ans et demi et 17 ans.

	Nombre	%	Commentaires
< 30 jours	9	21,42 %	2 placements en cours 3 mineurs qui ne sont pas arrivés 3 mainlevées suite à une fugue 1 mainlevée suite à une révocation
Entre 30 et 90 jours	10	23,80 %	5 placements en cours 4 révocations suite à des fugues 1 mainlevée suite à une fugue
Entre 90 et 180 jours	15	35,71 %	1 révocation suite à de nouveaux faits 6 réorientations vers un autre établissement (UEHDR/UEHC/ CER) 4 en cours de placement 2 révocations suite à une fugue 2 mainlevées avec retour en famille
Entre 180 et 250 jours	5	11,90 %	1 fin de mesure 1 réorientation dans un autre établissement (CER) 1 mainlevée avec retour en famille 2 révocations suite à de nouveaux faits
Plus de 250 jours	3	7,14 %	2 mainlevées avec retour en famille 1 en cours de placement

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Travail avec les familles

Cette année encore, nous avons pu mener un travail avec les familles des mineurs accueillis, adaptant nos échanges aux conditions qui ont été les nôtres en 2020. Nous avons rencontré des parents parfois dépassés, pris eux-mêmes dans des problématiques ancrées dans un parcours de vie tourmenté et ancien qui ne pouvaient dès lors que déplorer les actes de leur fils et ont tenté autant que faire se peut de soutenir le travail éducatif entrepris par l'équipe pluri professionnelle.

Pour autant, certains parents étant eux-mêmes inscrits dans la délinquance voire pour certains incarcérés avant ou pendant le placement, il a été difficile, voire même impossible, pour plusieurs mineurs, d'envisager d'autres formes d'éducation et d'insertion professionnelle que celles dans lesquelles ils avaient grandi.

De plus, comme l'année précédente, nous avons été confrontés à des parents rejetants, refusant d'échanger sur leur enfant, de nous rencontrer, et en cela, un travail d'acceptation avec toutes les difficultés d'élaboration et de compréhension parfois des adolescents concernés, mené en lien avec le psychologue, s'est mis en place.

Enfin, l'expérience menée suite à la circulaire du 15 mars 2019 de la DTPJJ sur l'accueil séquentiel a été riche, constructive, nous permettant de mener un vrai travail de collaboration avec l'un des mineurs et sa mère et ainsi, un retour de l'adolescent au domicile maternel sécurisé, organisé et apaisé.

3.2 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Depuis plusieurs années, nous constatons un équilibre en termes de niveau scolaire des mineurs accueillis au CEF.

En effet, 21 d'entre eux ont un niveau de 3^{ème} ou de 1^{ère} année de Bac pro, en adéquation avec leur âge.

Nous rencontrons des mineurs qui ont envie de découvrir, d'apprendre et qui sont, pour certains, peu habitués à être stimulés, nourris de savoirs et de connaissances divers et variés. Aussi, le travail du professeur des écoles de l'établissement permet très souvent d'ouvrir ces adolescents à une envie de retourner à l'école ou encore d'accéder à la plateforme de la Mission Locale, en les aidant souvent à dépasser leurs appréhensions face aux difficultés et aux lacunes.

3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

Le travail mis en place avec le référent justice de Sémaphore continue d'être une réelle plus-value dans l'accompagnement des mineurs.

Les démarches de re-scolarisation ont permis d'intégrer dans plusieurs cursus 4 mineurs dans les semaines qui ont suivi leur admission.

Les immersions en entreprise se poursuivent et permettent également aux jeunes de découvrir des métiers mais aussi de consolider des compétences et restent fondamentales dans les parcours des jeunes en termes de valorisation, d'apprentissages et d'expériences.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité

La pandémie et les confinements ont été l'occasion pour les professionnels, d'accentuer le travail autour de l'hygiène, de la santé, qui a donné lieu à une certaine prise de conscience chez les mineurs.

Au-delà, depuis plusieurs années, nous sommes amenés à solliciter davantage de spécialistes (diététicienne, orthodontiste, ophtalmologiste, dermatologiste, endocrinologue...), les mineurs étant souvent déjà pris en charge avant leur arrivée au sein de l'établissement.

Cette année et ce, de manière exceptionnelle et nouvelle, nous avons accueilli une grande majorité d'adolescents pour lesquels l'hygiène personnelle était acquise ou en voie d'acquisition.

Parallèlement, nous avons découvert des mineurs qui, pour beaucoup d'entre eux, n'ont jamais appris à gérer leur espace, à changer des draps, nettoyer un sol voire laver de la vaisselle et un travail quotidien d'apprentissages avec une veille permanente, de la maitresse de maison notamment, en lien avec l'équipe éducative, a été nécessaire afin qu'ils acquièrent des automatismes et puissent s'ouvrir davantage à une certaine forme d'autonomie favorisée par la valorisation de l'effort.

En ce qui concerne le constat effectué depuis moultes années, la consommation de stupéfiants reste prégnante et malgré un travail de prévention associé à des séances en addictologie, les mineurs minimisent, et leur consommation, et les effets plus que néfastes et dévastateurs sur leur santé physique et psychologique et les conséquences réelles en termes d'insertion professionnelle, par l'abrasion de leur motivation.

Force est de constater que le cannabis reste un moyen pour bon nombre de ces adolescents d'échapper à une réalité et/ou une histoire parfois trop anxiogène, leur manque d'élaboration ne leur permettant pas de mettre des mots sur leurs souffrances. Dès lors, le travail effectué par le psychologue du CEF, en lien avec les rencontres avec la pédopsychiatre prend tout son sens.

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Pour 2020, l'innovation aura été de poursuivre l'accueil de mineurs tout au long de l'année, et ce, malgré la pandémie et les confinements.

Au-delà, notre objectif sera resté identique : accompagner les jeunes confiés de manière adaptée, juste et toujours en lien avec les magistrats mandants ainsi qu'avec les différentes partenaires (DTPJJ, Parquet, Milieu ouvert, ...).

4 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Pour que notre travail reste efficace et que nous ayons constamment pour objectifs d'améliorer notre prise en charge des mineurs confiés, d'améliorer également la qualité de l'accompagnement, nous espérons que la réforme de la justice des mineurs qui sera adoptée en 2021 nous permettra d'aller en ce sens et d'inlassablement viser un travail efficace, profondément humain et tourner vers l'avenir.

5 RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2018	2019	2020
24.75	24.75	23.75

Comme nous le constatons précédemment, l'année 2020 aura été une année singulière, ne pouvant ressembler à aucune autre.

Dès lors, même si la pandémie a secoué nos professions et l'investissement qui en a découlé, cela a également été l'occasion de trouver et de s'appuyer sur des professionnels investis, souhaitant donner le meilleur d'eux-mêmes.

Et cette participation a nécessité un accompagnement soutenu de la part d'une équipe de direction solide, rassurante et valorisante afin de traverser les changements inhérents à cette crise sanitaire.

Aussi, même si nous ne pouvons que déplorer les arrêts de travail qui restent présents et perlés pour certains, nous notons surtout qu'une majorité de l'équipe a envie de s'investir, d'apprendre et de donner le meilleur de ses capacités tout en restant consciente du chemin qu'il nous reste à parcourir, ensemble, avec l'objectif d'améliorer encore, la qualité de nos prises en charge.

Nous sommes tout aussi conscients de la nécessité d'accompagner nos salariés dans la formation qualifiante, de les former, par le biais de formations internes à l'ARSEA, mais aussi en lien avec la DTPJJ ou encore faisant appel à des organismes de formation adaptés aux publics accueillis, qui sauront répondre aux exigences de nos métiers.

Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)							
	TOTAL	Encadrement*	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	23,75	3,00	1,00	14,00	0,75		5,00
CDD temporaire	0,00						
CDD remplacement	3,50			1,50			2,00

6 CONCLUSION

« Lorsque deux ou plusieurs personnes joignent leurs efforts dans un esprit d'harmonie et travaillent à la réalisation d'un objectif précis ou d'un projet significatif, elles se placent, par cette alliance, dans une position où elles peuvent puiser à la source même de l'intelligence humaine »

Napoléon HILL

Cette année restera une année particulière, comme aucune autre auparavant. Aussi, il nous semblait primordial de retenir l'investissement d'une majorité de salariés, de la bienveillance des financeurs, des partenaires, de l'accompagnement, du soutien de la Direction Générale de l'ARSEA et de cette solidarité, encore plus présente que par le passé où, même lorsque nous nous pensons seuls, démunis, il y a cet appel, ce mail, cette présence qui a permis de rester debout, dans une perspective de mieux et surtout d'avoir réussi, contre vents et marées, de continuer d'accueillir des mineurs dans des conditions acceptables et adaptées.

Dès lors, cette année aura permis de mettre en exergue tout ce que revêt la place du soin chez les adolescents, le prendre soin, l'accordage affectif, ce que tout cela dit de leur rapport au monde mais aussi de ce qui se joue au quotidien dans leur parcours de vie, en termes de référence, de référents, d'autorité de l'Autre, de reconnaissance et d'acceptation de soi.

Notre travail s'agira aussi de leur permettre de se (re)découvrir, de s'ancrer au monde et de tenter d'exister autrement que dans la délinquance.

Pour conclure, nous n'oublions pas que dans les objectifs de travail pour l'année 2021 seront également mis en exergue les préconisations faisant suite à l'Inspection de la Justice et que nous avons d'ores et déjà pu mettre en place pour la plupart.

Enfin, il est certain que toutes ces questions et perspectives autour des mineurs vont être, à moyenne échéance, un enjeu de formation pour l'équipe.

